



RAPPORT ARTICLE 173

**DE LA LOI RELATIVE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
ET POUR LA CROISSANCE VERTE**



Version du 10 décembre 2020

Article 173 de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte

Décret n° 2015-1850 du 29 décembre 2015 pris en application de l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier

Dernière mise à jour : 10 décembre 2020

1. Contexte

L'article 173 (paragraphe VI) de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte n° 2015-992 du 17 août 2015 (LTECV) modifie l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier (COMOFI) en invitant les sociétés de gestion de portefeuille et certains investisseurs institutionnels à publier annuellement des informations sur les modalités de prise en compte des critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans leurs politiques d'investissement et de gestion des risques. Le décret n° 2015-1850 du 29 décembre 2015 est venu compléter les modalités d'application de ces nouvelles exigences, notamment en précisant quelles informations devront être publiées sur la prise en compte des critères ESG et le climat.

2. Déclaration des informations requises

2.1 Informations relatives à l'entité

[Article 1^{er}, titre II, 1^o]

2.1.1 Démarche générale de prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement

Naxicap Partners a adopté un ensemble de procédures visant à intégrer la prise en compte des questions ESG pendant tout le cycle d'investissement, dont voici les principales mesures :

✓ **Préinvestissement :**

Pour s'assurer de la prise en compte des questions ESG dans la phase préinvestissement, Naxicap Partners s'engage à :

○ **Exclure certaines industries et activités de ses investissements**

Le premier engagement de Naxicap Partners est d'investir dans des activités conformes à ses valeurs et d'encourager, au-delà du cadre des réglementations, un comportement éthique. Naxicap Partners a ainsi décidé de ne pas investir dans :

- ✓ des activités économiques illégales : toute production, commerce ou autre activité interdit par la loi ou les réglementations
- ✓ la production ou le commerce du tabac
- ✓ la fabrication ou le commerce des armes ou munitions de tout type
- ✓ les activités pornographiques et la prostitution
- ✓ les casinos, entreprises de paris et similaires.

Le règlement de certains fonds prévoit des exclusions additionnelles telles que les activités visant à permettre l'accès illégal à des réseaux de données électroniques ou le téléchargement illégal de données électroniques.

- **Prendre en compte les questions ESG lors des Comités d'Investissement**
Toutes les notes d'investissement comprennent une analyse ESG et climat préinvestissement. Cette analyse préalable souligne les principaux risques, opportunités et recommandations en matière d'ESG et de climat, et est prise en compte dans les décisions d'investissement.
- **Réaliser des due diligences ESG**
Des due diligences ESG préinvestissement sont obligatoires. Ces due diligences, effectués par des auditeurs externes, apportent une analyse approfondie des principaux enjeux ESG et visent à définir le plan d'actions pour les prochaines années.
- **Inclure une clause ESG dans les Pactes d'Actionnaires**
Une clause ESG est systématiquement intégrée dans les Pactes d'Actionnaires. Elle prévoit l'engagement de mise en œuvre d'un plan d'actions détaillé, la production d'informations périodiques et de réponses aux questionnaires ESG.

✓ **Pendant l'investissement :**

Afin de contrôler les risques et opportunités ESG de ses investissements, Naxicap Partners s'engage à :

- **Mesurer les progrès des sociétés en portefeuille**
Naxicap Partners encourage la collaboration avec le management de chaque société afin d'identifier les enjeux ESG matériels et soutenir le développement de son plan d'actions ESG. **Le plan d'actions est approuvé au moins une fois par an lors d'un Conseil de Surveillance**, selon les dispositions du Pacte d'Actionnaires. Les sociétés en portefeuille doivent présenter leurs progrès et actions menées, notamment en ce qui concerne les enjeux-clés décrits par l'auditeur.

Naxicap Partners demande à ses participations de fournir annuellement un ensemble d'environ **120 indicateurs** concernant leurs actions ESG ainsi que leurs engagements avec les parties prenantes (clients, fournisseurs et communautés locales). Pour collecter ces données, Naxicap Partners a mis en place un outil de reporting en ligne - **Reporting21** - disponible pour toutes les sociétés du portefeuille.

- **Produire un reporting selon les meilleurs standards**
L'outil **Reporting21** permet de :
 - répondre aux **questionnaires de LP's**
 - **produire des rapports ESG détaillés**, fonds par fonds et société par société, pendant tout le cycle d'investissement.

✓ **Sortie :**

Le processus de cession de Naxicap Partners comprend :

- **La réalisation d'une VDD ESG (vendor due diligence)**
Une VDD ESG est produite pour tout investissement où une VDD financière est réalisée. La VDD ESG met en évidence les points clés qui ont été identifiés avec pour objectif de réduire les risques et créer de la valeur.
- **L'engagement d'agir de façon transparente envers les acquéreurs**
Le cas échéant, Naxicap Partners s'engage à informer les acquéreurs des questions ESG pertinentes leur permettant de prendre des décisions fondées sur une analyse extra-financière approfondie.

2.1.2 Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les clients (souscripteurs)

Les rapports de gestion de chaque fonds prévoient une partie dédiée à l'ESG. Lorsque le règlement le prévoit, Naxicap Partners produit un rapport dédié et détaillé, incluant une analyse ESG de chaque société du portefeuille.

Par ailleurs, Naxicap Partners produit annuellement un rapport ESG global, disponible sur le site de la société de gestion.

Dans l'hypothèse d'incidents significatifs, la société de gestion informerait les LPs lors de réunions dédiées ou par l'intermédiaire du rapport de gestion.

2.1.3 OPC concernés par la prise en compte des critères ESG

La politique ESG de Naxicap Partners s'applique aux sociétés du portefeuille dans lesquelles le montant total investi par les véhicules sous gestion de Naxicap Partners est **supérieur à ou égal 5 millions d'euros**. Toutefois, pour les sociétés non couvertes par le champ d'application décrit ci-dessus et dans les cas où Naxicap Partners le juge approprié, des efforts raisonnables sont déployés pour encourager les sociétés du portefeuille à progresser sur le plan de critères extra-financiers.

Au 10 décembre 2020 :

- ✓ 100% des OPC sous gestion Naxicap Partners sont soumis aux procédures ESG de la société de gestion.
- ✓ 98% des montants investis par l'ensemble des OPC gérés par Naxicap Partners sont éligibles aux procédures ESG.

2.1.4 Adhésion de l'entité à des chartes / initiatives relatifs à la prise en compte des critères ESG

Naxicap Partners accorde une grande importance à la croissance durable des sociétés de son portefeuille sous gestion. Naxicap Partners considère que les pratiques d'investissement responsable ont un impact positif sur la performance.

PRI

La signature des PRI en janvier 2016 marque la poursuite de notre engagement de mesurer et encourager les actions responsables des sociétés dans lesquelles nous investissons. Par conséquent, nous prenons les engagements suivants dès lors qu'ils sont en phase avec nos responsabilités fiduciaires :

- ✓ Nous intégrons les questions ESG à nos processus décisionnels et d'analyse des investissements.
- ✓ Nous sommes des actionnaires actifs et intégrons les questions ESG à nos politiques et procédures en matière d'actionariat.
- ✓ Nous demandons, autant que faire se peut, aux entités dans lesquelles nous investissons de faire preuve de transparence concernant les questions ESG.
- ✓ Nous encourageons l'adoption et la mise en œuvre des Principes dans le secteur des investissements.
- ✓ Nous coopérons pour améliorer l'efficacité de notre mise en œuvre des Principes.
- ✓ Nous rendons chacun compte de nos activités et des progrès accomplis concernant la mise en œuvre des 6 Principes.

Initiative Climat International

En octobre 2016, Naxicap Partners s'est engagée auprès de l'ic20 (Initiative Climat 2020, aujourd'hui renommé Initiative Climat International) afin de contribuer à l'objectif de la COP21 de limiter le réchauffement climatique à deux degrés. En tant que signataire de l'ic International, Naxicap Partners s'engage à :

- ✓ Reconnaître que le changement climatique aura des effets sur l'économie qui représentent des risques et opportunités pour les entreprises.
- ✓ Prendre en compte les enjeux climatiques sur l'ensemble de la période d'investissement.

- ✓ Réaliser une mesure progressive de l’empreinte carbone du portefeuille pour les sociétés pour lesquelles cet enjeu est matériel.
- ✓ Définir, avec le management de ces sociétés, un plan d’actions de réduction des émissions et d’adaptation au changement climatique.

Charte ESG

Naxicap Partners a défini ses engagements pour un investissement responsable dans sa Charte ESG, publiquement disponible sur son site internet.

2.1.5 Description des risques ESG dans la politique de gestion des risques

En ce qui concerne la gestion des risques, Naxicap Partners dispose d’une équipe RCCI interne et d’une politique de gestion globale des risques.

Naxicap Partners a conduit une cartographie des risques ESG inhérents aux activités de ses sociétés en portefeuille. La cartographie permet le suivi des risques matériels et la mise en œuvre des dispositifs visant la baisse du risque du portefeuille. L’échantillon de l’analyse 2020 représente 73% des montants investis.

2.2 Informations relatives à la prise en compte de critères ESG dans la politique d’investissement [Article 1^{er}, 2° à 4° du titre II et 1° à 4° du titre III]

2.2.1 Description de la nature des critères ESG pris en compte [Titre II, 2°, a]

a) Raisons du choix des critères relatifs au respect d’objectifs ESG [Titre III, 1°, a]

Les critères ESG sélectionnés sont choisis parce qu’ils couvrent les principales enjeux clés et parce qu’ils sont recommandés par les experts du secteur.

Analyse ESG et due diligences préinvestissement

L’analyse ESG présentée dans les notes d’investissement et celle réalisée par les auditeurs **couvrent tous les enjeux-clés** considérées comme matériels pour la société, telles qu’évaluées par l’auditeur. Exemples des enjeux analysés :

- ✓ Fonctionnement des instances de gouvernance & gestion des risques
- ✓ Ethique des affaires
- ✓ Stratégie et politique RH & Gestion des emplois et compétences
- ✓ Santé et sécurité
- ✓ Politique environnementale & Système de management
- ✓ Consommation énergétique et gaz à effet de serre
- ✓ Achats responsables
- ✓ Qualité des prestations et satisfaction client
- ✓ Mécénat et relations avec la société civile

Questionnaire annuel

En tant qu’investisseur généraliste, Naxicap Partners recueille annuellement des indicateurs couvrant l’intégralité des enjeux ESG applicables à tous les secteurs et activités. La sélection de ces indicateurs provient de recommandations et d’études réalisées par des experts du secteur tels que les **PRI**, la **Commission ESG de France Invest**, des consultants externes ainsi que des pairs du secteur de Private Equity.

b) Critères relatifs à des objectifs environnementaux [Titre III, 1°, b]

- ✓ **Critères liés aux risques associés au changement climatique (correspondant à des risques physiques et de transition)**

Analyse climat préinvestissement

En tant que signataire de l'iC International, Naxicap Partners prend systématiquement en compte les risques climatiques dans son process d'investissement, pour les investissements entrant dans le champ d'application de la politique ESG.

Une analyse détaillée de l'exposition aux risques climatiques physiques et de transition, auxquels la société est confrontée en fonction de son secteur et son activité, est intégrée au mémorandum d'investissement préinvestissement.

Questionnaire annuel

Naxicap Partners a intégré des indicateurs climatiques dans son outil de reporting en ligne Reporting21 pour évaluer l'exposition des sociétés du portefeuille et leurs stratégies d'adaptation aux risques climatiques physiques et de transition, ayant un impact potentiel sur leur exploitation. Ces indicateurs sont présentés dans le rapport ESG annuel de Naxicap Partners.

✓ **Appréciation de la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique et écologique (TEE)**

Les analyses et le reporting présentés au **b)** permettent :

- d'identifier les actions contribuant à l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la TEE telles que :
 - taux de produits verts / labellisés
 - process de production vert / labellisé
- de mesurer les émissions
- de vérifier l'existence du plan d'actions

À ce stade, la contribution des sociétés du portefeuille à l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la TEE n'est pas quantifiée. La société de gestion n'impose pas la production ou la vente de produits contribuant à l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la TEE. La société de gestion agit en observateur et en promoteur d'actions visant à contribuer à la limitation du réchauffement climatique et à la TEE.

2.2.2 Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères

[Titre II, 2°, b]

Analyses et due diligences préinvestissement

Les analyses ESG sont réalisées à partir de données financières et extra-financières. Nos équipes d'investissement ont accès à des rapports sectoriels, des études d'experts et les éventuels rapports produits par les sociétés du portefeuille. Elles ont également accès au guide créé par l'équipe ESG de Naxicap couvrant les principaux enjeux de chaque secteur. Les auditeurs mènent des entretiens avec les équipes de direction et ont, outre leurs propres sources internes, accès aux documents pertinents fournis directement par la société cible.

Questionnaire annuel

Naxicap Partners a mis en place un outil de reporting en ligne, **Reporting21**, ayant pour but de recueillir les indicateurs ESG annuels des sociétés en portefeuille.

2.2.3 Méthodologie et résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères

[Titre II, 2°, c]

✓ **Caractéristiques globales de la méthodologie d'analyse**

Analyse ESG et due diligences préinvestissement

La méthodologie d'analyse préinvestissement consiste à :

- mener une analyse approfondie des enjeux, de leur niveau de matérialité pour l'entreprise et de leur importance stratégique par rapport au secteur ;
- identifier les indicateurs de performance extra-financière considérés comme matériels pour l'entreprise ;
- construire un plan d'actions détaillé basé sur les recommandations et les axes d'amélioration décrits dans la due diligence. La société du portefeuille doit présenter ses progrès et les actions menées, notamment sur les enjeux comportant une matérialité élevée pour la société.

Questionnaire annuel

La méthodologie d'analyse des indicateurs annuels consiste à **transformer les réponses apportées par les sociétés en portefeuille en notation** de performance ESG. Cette **méthodologie** détaillée de notation ESG, **développée en interne**, permet un suivi précis de la performance des sociétés du portefeuille sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance, incluant leurs interactions et leurs effets sur les parties prenantes.

Les pondérations de la matérialité appliquées aux différents secteurs sont basées sur l'interprétation d'outil de matérialité créé et publié par le Sustainability Accounting Standards Board (SASB). Naxicap a également développé sa propre base de données de référence pour certains indicateurs-clés.

- ✓ **Principales hypothèses sous-jacentes de la méthodologie et compatibilité avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique**

Analyse climat et plan d'actions

Le reporting annuel des sociétés en portefeuille est le premier facteur conduisant les entreprises à contrôler leurs émissions et de façon générale à améliorer leur performance extra-financière.

Les due diligences sont facteurs d'amélioration parce qu'ils mettent en évidence les enjeux matériels pour chaque entreprise et parce qu'ils permettent d'élaborer le plan d'actions.

- ✓ **Pertinence de la méthodologie et du périmètre retenus**

Analyse préinvestissement

La méthodologie des auditeurs externes est appliquée à de nombreuses sociétés de gestion de portefeuille lors de l'évaluation ESG des sociétés cibles. La méthodologie utilisée pour analyser une société sur des problématiques climatiques est élaborée par le département RSE de PWC et partagée par les signataires de l'iC International.

Questionnaire annuel

L'analyse de matérialité développée par SASB pour évaluer la matérialité des entreprises sur différents enjeux en fonction de leur secteur est considérée comme un outil précis et sa mise en œuvre est recommandée par plusieurs experts RSE sur le marché. Dans l'évaluation de la performance ESG des entreprises, la matérialité est définie comme la pondération relative des facteurs affectant ou pouvant affecter de manière substantielle la performance financière ou l'organisation d'une entreprise.

- ✓ **Description de la méthodologie mise en œuvre sur des critères relatifs aux objectifs environnementaux**

En fonction des résultats de l'analyse climat en amont de l'investissement, des actions concrètes à mettre en œuvre sont identifiées. Des mesures sont intégrées au plan d'actions de la société, qu'il s'agisse de capitaliser sur les opportunités liées à la transition vers une économie bas-carbone ou de limiter l'exposition aux risques physiques et de transition. En fonction de leur matérialité, ces mesures peuvent couvrir les sujets suivants :

- évaluation de l’empreinte carbone de la société ;
- actions opérationnelles visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- mise en place de KPIs pertinents et quantifiés ;
- identification des nouvelles opportunités pour la société liées au changement climatique.

Naxicap Partners souhaite que des mesures soient effectuées par les sociétés pour réduire les émissions de GES de son portefeuille. Toutefois, à ce stade, Naxicap Partners n’impose aucun objectif dans ce sens. Naxicap discute le plan d’actions qui doit être approuvé par le Conseil de Surveillance.

Par ailleurs, Naxicap Partners a ajouté des indicateurs climatiques dans son outil de reporting en ligne Reporting21 pour évaluer l’exposition des sociétés du portefeuille et leurs stratégies d’adaptation aux risques climatiques physiques et de transition, ayant un impact potentiel sur leur exploitation. En utilisant des facteurs d’émission de l’ADEME (Agence de l’Environnement et de la Maîtrise de l’Énergie), nous sommes en mesure d’estimer les émissions de Scope 1, 2 & 3 des sociétés de notre portefeuille.

En tant que signataire de l’iC International, Naxicap Partners vise à définir une trajectoire de réduction des émissions carbone (scope 1, 2 & 3) des sociétés en portefeuille ayant une haute teneur en carbone.

2.2.4 Intégration des résultats de l’analyse ESG conduite dans la politique d’investissement [Titre II, 2°, d]

✓ **Description des changements effectués dans la politique d’investissement**

Naxicap Partners a formalisé une **liste d’exclusion** en détaillant les activités exclues dans son univers d’investissement afin d’investir dans des activités conformes à ses valeurs et d’encourager, au-delà du cadre des réglementations, un comportement éthique.

Les analyses ainsi que les due diligences ESG effectuées préinvestissement ont pour objectif d’identifier les risques liés à l’investissement et peuvent, le cas échéant, influencer la décision d’investissement en cas d’identification d’un risque majeur. A ce jour, les analyses et les due diligences ESG préinvestissement visent essentiellement à construire le plan d’actions qui permettra à la société d’améliorer la performance extra-financière.

✓ **Prise en compte des risques ESG en période d’investissement**

Durant la période de détention, les analyses de Naxicap Partners et sa **présence systématique au Conseil de Surveillance** permettent d’identifier les éventuels risques ESG.

En tant que Société de Gestion de Portefeuille d’investissements directs dans des sociétés non-cotées, Naxicap Partners veille à la remédiation des éventuels risques identifiés en adaptant le plan d’actions à court terme validé en Conseil de Surveillance.

Naxicap Partners conduit une cartographie annuelle des risques ESG inhérents aux activités de ses sociétés en portefeuille. La cartographie est un levier essentiel permettant le suivi des risques matériels et la mise en œuvre des dispositifs visant la baisse du risque du portefeuille.

2.2.5 Intégration des résultats de l'analyse à la contribution de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la TEE conduite dans la politique d'investissement [Titre III, 4°]

À ce stade, Naxicap Partners ne fournit pas d'analyse d'impact ou de contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique et écologique (TEE). La stratégie d'investissement et la sélection des sociétés du portefeuille ne vise pas à constituer un portefeuille thématique ou labélisé visant à une contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la TEE. En outre, à ce jour, la société de gestion n'effectue pas de scénarios climatiques de ses Fonds sous gestion.

Comme défini dans nos procédures ESG, la note d'investissement, incluant une analyse climat dédiée, est abordée lors du Comité d'Investissement. Par ailleurs, le plan d'actions ESG des sociétés en portefeuille est approuvé annuellement par le Conseil de Surveillance. De plus, les sociétés font l'objet d'un suivi annuel.